**Coordonnées:**

**Nom:** A.s.b.l. Respect Seniors

**Etat/ Organisation:** Belgique/ Région Wallonne

**Email:** dominique.langhendries@respectseniors.be

**Téléphone:** +3281226332

**Page web:** [www.respectseniors.be](http://www.respectseniors.be)

**Questionnaire**

de l'Experte Indépendante chargée de promouvoir l’exercice par les personnes âgées de tous les droits de l’homme sur les meilleures pratiques contenues dans les lois destinées à promouvoir et à protéger les droits des personnes âgées

**1. Nom de la pratique:**

Association sans but lucratif (ASBL) Respect Seniors ou Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des aînés.

**2. Domaine concerné:**

 Discrimination (ex : cadre juridique/institutionnel, accès aux installations et services, etc.)

** Violence et abus**

 Niveau de vie suffisant (ex : disponibilité des ressources, logement, etc.)

 Indépendance et autonomie (ex : tutelle légale, accessibilité, etc.)

 Participation

 Protection sociale (ex : sécurité sociale, pension de retraite)

 Education, formation et apprentissage continu

 Soins (ex : soins à domicile, familiaux ou institutionnels, soins de longue durée, soins palliatifs, services gériatriques, qualité et disponibilité des services, aides-soignants, etc.)

**3. Type de pratique:**

 Légale (ex: Constitution, lois, etc.)

 Politique/Programme/Stratégie/Plan d’action sur le vieillissement

 Institution

 Régulation

 Pratique administrative

 Jurisprudence

 Données statistiques ventilées par âge/genre

 Programme de formation

** Autre (veuillez préciser):.Psychosociales et prévention**

**4. Niveau de mise en place**

 National

** Local (Sous-national, communautés, zones rurales/urbaines)**

 Autres (veuillez préciser):....................................

**5. Veuillez décrire la pratique,**

**a) son objectif :**

Les **missions** de Respect Seniors sont, selon l’article 382 du Code wallon de la santé et de l’action sociale (CWASS° :

* « *une assistance au bénéfice des aînés en matière de maltraitance, notamment par la mise sur pied, la gestion et le suivi d’un numéro d’appel téléphonique gratuit ;*
* *l’organisation d’actions, d’information et de sensibilisation de la maltraitance à destination du public, notamment via la création d’un site Internet ;*
* *l’organisation de formations au bénéfice de professions susceptibles d’être confrontées à des cas de maltraitance ;*
* *l’échange d’informations, de statistiques ou de bonnes pratiques avec des associations ou organisations similaires dans les Régions ou Communautés limitrophes ou dans d’autres pays. »*

**b) quand et comment a-t-elle- été adoptée :**

Suite à différentes initiatives locales et régionales, la [Région wallonne](http://www.wallonie.be/) a adopté en 2008 un Décret de lutte contre la maltraitance des personnes âgées (intégré au CWASS).

**c) depuis quand a-t-elle été utilisée/ mise en place;**

L’ asbl respect Seniors a débuté ses activités le 12 mai 2009

**d) quelle est sa portée en terme géographique.**

Respect Seniors est, selon l’article 382 du Code wallon de l’Action Sociale et de la Santé, compétent sur l’ensemble du territoire de la Région wallonne de langue française.

**6. Quels sont les acteurs impliqués dans le développement et la mise en œuvre de cette pratique?**

Le gouvernement de la Région Wallonne, des acteurs représentatifs du secteur du 3ème âge (soins à domiciles, maisons de repos) et d’opérateurs régionaux à caractère statistiques.

**7. Quels droits des personnes âgées sont promus et protégés par cette pratique?**

Le respect de la dignité humaine mais plus particulièrement que l’aîné reste considéré comme un adulte majeur durant toute son existence.

**8. Comment est-ce que la pratique promeut et protège ces droits?**

Les missions de Respect Seniors sont à appréhender aux travers des valeurs suivantes qui servent de référentiel et de repère :

* **Respect**

Accorder de la considération à la personne humaine : l’aîné reste un adulte tout au long de son parcours de vie. Chaque individu a sa personnalité, ses centres d’intérêt, son histoire de vie et son milieu familial qui lui sont propres. Il en va de même pour ses besoins sociaux et de santé, ses capacités et ses préférences. Il s’agit donc de prendre en compte et de respecter la libre volonté et les choix de vie de l’aîné ; de prendre en compte et de respecter les habitudes du milieu social/de vie, les convictions religieuses et les valeurs morales de l’aîné.

* **Impartialité**

Travailler dans le non-jugement de valeur, sans prendre parti. Cela implique de percevoir une situation dans sa globalité.

L’Agence refuse de porter un jugement de valeur. Elle considère tous les individus impliqués dans une situation de maltraitance comme des personnes pouvant bénéficier d’une écoute. L’Agence reste attentive à ne pas stigmatiser les situations en une simple relation entre un bourreau et sa victime.

* **Pluralisme**

Reconnaître et respecter les différences, les opinions de chacun et les tendances en matières politique, sociale, économique, philosophique, religieuse, etc.

* **Intégrité**

Être conforme à notre identité et à notre fonctionnement, à savoir le respect rigoureux du cadre posé par nos missions et notre méthodologie.

Notre philosophie est essentiellement basée sur la mise au centre des préoccupations de l’aîné pour toute intervention.

Dès lors, une attention particulière est apportée au discours de la personne, à ses souhaits, à son rythme, à son histoire ainsi qu’à sa compréhension et à sa présence dans le processus d’accompagnement. Rien ne sera jamais entrepris sans l’accord explicite de la personne âgée, excepté dans les situations prévues dans le contexte de protection adaptée.

**9. Quels sont les groupes de personnes âgées, si c’est le cas, qui bénéficie de cette pratique?**

Toutes les personnes âgées de plus de 60 ans.

**10. Comment cette pratique a-t-elle été évaluée et surveillée? Veuillez fournir des informations spécifiques sur l’impact de cette pratique, avec des données, indicateurs, entre autres, s’il y en a.**

Annuellement l’asbl Respect Seniors remet au Gouvernement Wallon un rapport annuel contenant un explicatif des activités de celle-ci et des statistiques de fonctionnement.

Le Gouvernement doit approuver ce rapport chaque année.

Une copie électronique de ce rapport sera annexée au mail adressée à l’experte indépendante.

**11. Quelles leçons pouvez-vous apprendre de cette pratique? Comment pourrait-elle être améliorée?**

Chaque année nous tentons d’améliorer notre fonctionnement par l’intégration d’outils nous permettant d’améliorer le service rendu aux aînés. Cette année nous avons entr’autre finalisé un outil de réflexion sur l’accompagnement des aînés maltraités, améliorer notre base de données, élaboré un outil didactique pour « penser plus tôt à plus tard »…..

**12. Comment est-ce que cette pratique pourrait être un modèle pour d'autres pays?**

Le fonctionnement de Respect Seniors permet **à la fois** d’accompagner des situations de maltraitance mais également de mettre en œuvre des politiques de préventions à l’égard du grand public et des professionnels. Cette vision intégrée à un impact important sur notre expertise.

De plus le fonctionnement de notre association est régi par un décret spécifique.